



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 29 octobre 2021

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences À la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres M. Michel Blackburn, président
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier
Mme Chantale Hamelin, administrateur
M. François Trottier, administrateur

Invités Mme Nancy Sirois, directrice générale de la Ville de Cap-Santé
M. Mathieu Gingras, directeur général de la Ville de Portneuf
M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

M. Mario Alain propose l'ouverture de l'assemblée.

M. Michel Blackburn préside l'assemblée et propose M. Francis Perron agit à titre de secrétaire d'assemblée.

21-10-084

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Chantale Hamelin que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité par le conseil

Élus au CA — modification de l'entente

Selon MAMH : aucune modification de l'entente n'est requise. L'entente ne fait mention que des deux maires et de leurs remplaçants.

Une demande sera faite afin de retirer Mme Nathalie Naud ainsi que M. Sébastien Teed.

Présentation de la nouvelle adjointe administrative

Mme Valérie Veillette, la nouvelle adjointe administrative de la RÉPPI, vient se présenter au CA et poser quelques questions techniques à l'attention du CA.

Les questions portaient sur les immobilisations et les vacances payées aux employés ayant quitté leur emploi avant la fin de l'année.

Il a été convenu que les deux villes fourniraient une liste des immobilisations ayant été cédées à la RÉPPI ainsi que leurs valeurs comptables lors du retrait de leurs livres.

Concernant les vacances, M. Michel Blackburn propose de faire une première approche aux personnes concernées par téléphone.

Présentation du nouveau directeur de la RÉPPI

M. Francis Perron, nouveau directeur général de la RÉPPI, vient se présenter au comité administratif.

M. Perron donne son orientation sur la couverture, présentation sommaire de la vision. Une présentation plus détaillée suivra après consultation avec son état-major et des négociations avec le syndicat.

Résumé des négociations syndicales

Mme Nancy Sirois fait un bref retour sur les négociations en cours. Elle mentionne que les négociations vont bon train. La partie patronale est en attente de la décision syndicale.

21-10-38 Nomination du nouveau directeur de la RÉPPI

Attendu que le poste de directeur général est vacant ;

Attendu la réalisation d'un processus de recrutement par le conseil d'administration ;

Attendu que M. Francis Perron a réussi avec satisfaction toutes les étapes du processus de sélection ;

Attendu la recommandation du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** M. Mario Alain

ET RÉSOLU PAR le conseil d'administration

QUE M. Francis Perron soit nommé à titre de directeur général pour la RÉPPI et qu'une période de probation d'un (1) an soit applicable, le tout débutant le 4 novembre 2021.

QUE ce conseil autorise M. Francis Perron, directeur général, à signer pour et au nom de la RÉPPI tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité par le conseil

Budget révisé

Mme Valérie Veillette, adjointe administrative de la RÉPPI, est venue expliquer le budget révisé aux membres. Le document sera disponible à la prochaine rencontre.

21-10-37 Adoption formation pompier de la RÉPPI

ATTENDU QUE pour répondre aux besoins de formation demandés par l'état-major de la Régie portneuvoise de protection incendie.

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu à l'unanimité

QUE la Régie portneuvoise de protection incendie forme quatre (4) pompiers dans le cadre de la formation OPÉRATEUR D'AUTOPOMPE.

QUE la Régie portneuvoise de protection incendie forme trente-huit (38) pompiers dans le cadre de la formation VÉHICULES HYBRIDES ET ÉLECTRIQUES.

QUE la Régie portneuvoise de protection incendie forme dix (10) pompiers dans le cadre de la formation

SAUVETAGE NAUTIQUE.

Adoptée à l'unanimité par le conseil

(21-004) Avis de motion et présentation de projet – Règlement # 21-004 créant un fonds de roulement de 140 000\$

Mme Chantale Hamelin donne avis et présente le projet de règlement # 21-004 concernant la création d'un fonds de roulement au montant de 140 000\$.

Adoptée à l'unanimité par le conseil

SUIVI DES DOSSIERS DES REQUÊTES

Lors de la rencontre, quatre demandes de requête ont été déposées. Les requêtes ont été transférées à leur destinataire approprié.

Requêtes # 1 à 4

21-11-039 ACQUISITION DU VÉHICULE DE PRÉVENTIONNISTE

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie procédera sous peu à l'embauche d'un pompier préventionniste à temps plein ;

ATTENDU QUE le poste d'un pompier préventionniste nécessite, des déplacements pour des visites résidentielles et commerciales sur le territoire desservi par la régie.

ATTENDU QUE pour effectuer les visites le préventionniste aura besoin d'un véhicule ;

ATTENDU QU'après analyse des différents plans de financement et location présentés ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** la direction générale de Portneuf Chantale Hamelin et **APPUYÉ PAR** le conseiller M. François Trottier

QUE le conseil autorise la Régie portneuvoise de protection incendie à procéder à la location en crédit-bail d'un véhicule Mitsubishi Eclipse Cross 2020 auprès du commerçant Jim Pattison Industries LTD

Adoptée à l'unanimité par le conseil

EMBAUCHE DU PRÉVENTIONNISTE

Le processus du poste de préventionniste suit son cours. Le projet d'affichage est en cours de révisions et il sera soumis prochainement au CA ainsi qu'au syndicat.

Pendant la discussion, il y a été entendu par les membres que le poste devra être affiché pour une durée de 10 jours.

La clause de l'obligation d'habiter sur le territoire de la RÉPPI sera retirée.

RÉPARATION CENTRE DE FORMATION

Des réparations d'urgence ont été réalisées au centre de formation incendie de Portneuf

Les travaux comprenaient :

Refaire à neuf le plateau de gauche en bois traité de la même dimension ;
Réparer le plateau de droite ;
Remplacer une porte d'acier ;
Ajout d'un toit au-dessus du panneau électrique pour le rendre étanche à l'eau.

Les membres autorisent l'entrepreneur Marc Larochelle pour les travaux au coût de 5 930,00 \$ plus taxes.

VARIA

1— Vacances du personnel-cadre ayant quitté leur emploi avant la fin de l'année

Mme Valérie Veillette adjointe administration a soulevé le point que certains employés ayant quitté l'entreprise en cours d'année auraient utilisé leurs semaines complètes autorisées annuellement.

Le point de la clause du prorata absent de leur contrat de travail soulève la question de la légalité à recouvrer les montants.

Il est suggéré, par M. Mathieu Gingras, de faire un addenda au contrat de travail du personnel-cadre en poste et un ajout à la politique de rémunération des cadres.

Pour les employés ayant quitté leur emploi avant la fin de l'année, M. Michel Blackburn suggère d'entrer en contact avec les personnes concernées.

21-10-085 **PROCHAINE RENCONTRE**

Il est PROPOSÉ par M. Michel Blackburn que la date de la prochaine séance soit fixée au 26 Novembre 2021 à 10h.

21-10-086 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par Mme. Chantale Hamelin que la séance soit levée à 12 :40.

Adoptée à l'unanimité par le conseil

Michel Blackburn, président

Mario Alain, Secrétaire-trésorier